



## Historique

## Historique

*L' Association amicale des Croix de Guerre* a été fondée le 16 septembre 1919 par le vice-amiral Emile GUEPRATTE, qui s'était illustré en 1915 lors de la Bataille des Dardanelles.

Elle est née à la suite de la création de la Croix de guerre le 8 avril 1915. Il avait été en effet décidé qu'après la guerre les "porteurs de la Croix de Guerre formeraient une phalange affectueuse et solidaire". Le premier rassemblement de 5.000 décorés eut lieu le 1er février 1916, place du Trocadéro à Paris.

Son premier Comité directeur ne comprend que des militaires dont le plus élevé en grade est le Commandant PERIGNON. Un Comité d'honneur réunit autour de Monsieur Paul DESCHANEL, Président de la République, les plus hautes autorités civiles et militaires concernées. Un comité de patronage est composé en grande partie de conseillers municipaux de la ville de Paris et de députés.

Approuvée par les Ministères de la Guerre et de la Marine, elle est placée sous le Haut patronage du Président de la République française et du Roi des Belges, ALBERT 1er, signant simultanément l'arrêté royal créant la Croix de Guerre du Royaume de Belgique. Elle a son siège national à l' Hôtel National des Invalides, l'un des lieux les plus prestigieux de Paris.

Des sections dans les grandes villes de France et de l'Empire organisent des fêtes ou des banquets qui rassemblent leurs adhérents et donnent à chacun l'occasion de retrouver la chaude et solide fraternité du front.

Chaque année, une ville décorée reçoit les délégués des sections en congrès national. Ils sont souvent les témoins d'émouvantes retrouvailles. L'Association s'ouvre en 1921 aux titulaires de la Croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures. De 1925 à 1930, chaque jour anniversaire de l'armistice, sont organisés de grands galas de bienfaisance au profit de l'Association.

En 1930, l'Association procède à la refondation de ses statuts et prend la dénomination d'**Association Nationale des Croix de Guerre**. Le vice-amiral Emile GUEPRATTE présidera l'Association jusqu'en 1939.

En 1940, l'Association est dissoute. Plus exactement elle est "mise en sommeil" sous la vigilante présidence du Général Eugène MARIAUX, ancien vice-président, Gouverneur des Invalides et directeur du Musée de l'Armée, qui s'efforcera pendant quatre ans, de maintenir les structures centrales. Malheureusement, pendant cette période les archives subiront d'importantes pertes.

En 1960, après la création de la médaille puis de la Croix de la Valeur militaire, pour récompenser les actions d'éclats lors des opérations de maintien de l'ordre

en Afrique du nord, l'Association prend l'appellation d'**Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire**.

Elle est reconnue d'utilité publique par le décret du 22 avril 1963.

L'Association refonde ses statuts en 1979 pour se conformer à la législation en vigueur et pour prendre en compte désormais, la diversité de ses membres.

L'Association est affiliée à la Fédération Nationale André Maginot.

## L'ANCGVM aujourd'hui

Elle rassemble aujourd'hui les personnes physiques et morales suivantes :

- les **soldats de tous grades et origines ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de la Nation** comportant l'attribution d'une croix de guerre, de la croix de la valeur militaire, de la médaille de la Gendarmerie nationale avec citation, ou de la médaille de la Défense nationale échelon or pour citation sans croix ;
- les **villes décorées de la croix de guerre** lors des deux guerres mondiales ;
- les **unités des trois armées (Terre, Air, Mer) et de la Gendarmerie nationale** dont les drapeaux, fanions ou étendards ont été décorés d'une croix de guerre ou de la croix de la valeur militaire ;
- les **institutions civiles décorées de la croix de guerre** (administrations, grandes écoles) lors des deux guerres mondiales.

La **croix de la Valeur militaire** est attribuée aujourd'hui aux soldats et unités de l'armée française cités, engagés en opérations extérieures sur les territoires hors de France dont la liste est mise à jour régulièrement par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (l'ONACVG).

La **médaille de la Gendarmerie Nationale avec citation à l'ordre de la Gendarmerie**, ainsi que la **médaille d'or de la Défense Nationale pour citation sans croix** sont également décernées de nos jours aux personnels militaires cités sur tous les théâtres d'opérations y compris sur le territoire national. Leurs titulaires sont naturellement membres de l'association.

La revue "***Croix de guerre & Valeur militaire***" est éditée par l'ANCGVM sur une périodicité trimestrielle. Par convention avec le Service Historique de la Défense, ce dernier participe activement à la rédaction d'articles d'histoire de haut niveau.